© Drogues Info Service - 18 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Test Urinaire

Par Profil supprimé Postée le 03/02/2017 21:11

> Bonjour,
>
> Je dois passer un test urinaire suite à une suspension pour conduite sous stupéfiant, j'ai pris rdv sur le site de ma préfecture et ils m'ont envoyé mon ordonnance, puis-je faire le test dans n'importe quel laboratoire d'analyse ?
>
> Merci

Mise en ligne le 07/02/2017

Bonjour,

Vous pouvez effectivement effectuer le test urinaire dans le laboratoire d’analyses de votre choix.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous ressoliciter.

Cordialement